



**DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR
LES FORMALITES AU CENTRE DE
FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)**



PERSONNE PHYSIQUE

A – CAS DE CREATION D'ENTREPRISE

1- Dossier à constituer :

- un questionnaire dûment rempli (Déclaration Po), disponible au CFE ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte consulaire pour les ressortissants de CEDEAO ou du passeport pour les étrangers ;
- une photocopie du titre de séjour notamment la carte de séjour, le certificat de résidence ou le visa pour les étrangers ;
- une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de diplôme pour les professions libérales ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation ;
- une (01) photo d'identité du gérant ou du directeur de l'entreprise ;
- un plan de situation de l'entreprise à main levée.

2- Paiement de frais de prestation :

- **26.400 Fcfa** pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO ;
- **31.400 Fcfa** pour les étrangers (ressortissants hors CEDEAO).

Le paiement s'effectue au comptoir du CFE.

Le reçu de versement est remis au déposant comme pièce justificative.

CONTACTS

CFE

**Angle Avenue de la Présidence et
Avenue Georges Pompidou**

BP. 3210 LOME-TOGO

Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00

Fax: (228) 22 21 47 30

E-mail : cfe@cfetogo.org / Site Web: www.cfetogo.org